AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA
Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF
Quatorzième session ordinaire
26 – 30 janvier 2009
Addis-Abeba (ETHIOPIE)

Ex.CL/474 (XIV)

RAPPORT DE LA CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS EN CHARGE DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINERALES ADDIS ABEBA 13 – 17 OCTOBRE 2008

RAPPORT DE LA CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS EN CHARGE DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINERALES ADDIS ABEBA 13 – 17 OCTOBRE 2008

I. INTRODUCTION

1. Le contrôle des sources d'approvisionnement des matières premières devient de plus en plus une question stratégique de géopolitique. Cette situation est aggravée par l'émergence sur le plan mondial de nouveaux acteurs avec des économies avides de ressources. La capacité en matière d'offre et de la demande des différents acteurs (Etats, régions, entreprises, populations, ménages) devient donc décisive dans l'évaluation du pouvoir de négociation des différents partenaires et déterminera à terme l'équilibre des pouvoirs. C'est pourquoi, les dirigeants africains cherchent à adopter des positions communes et cohérentes sur la question de la gestion des ressources minérales de l'Afrique. Et c'est pourquoi, le Conseil exécutif a demandé à la Commission de l'Union africaine (CUA) par Décision **EX.CL/Dec.368 (XI)** d'organiser, en collaboration avec la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD), la première Conférence des Ministres africains en charge de la mise en valeur des Ressources Minérales

2. La Première Session ordinaire de la Conférence des Ministres africains en charge de la mise en valeur des Ressources minérales a eu lieu du 16 au 17 octobre 2008 au Siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (Ethiopie). L'objectif principal de la Conférence était d'adopter aux fins de proposition aux Dirigeants africains, une vision stratégique de la gestion responsable des Ressources minérales de l'Afrique en vue de promouvoir la croissance, réduire la pauvreté et garantir le développement durable en Afrique. La séance d'ouverture de la conférence a été présidée par S.E.M Pierre Oba, Ministre des Mines de la République du Congo.

3. Ont participé à la Conférence quarante Etats membres (40), Cinq (5) Communautés économiques régionales (CER) et vingt-cinq (25) organisations internationales. La conférence a examiné et analysé le rapport des hauts fonctionnaires ainsi que la Vision africaine 2050 sur l'Exploitation minière. Au cours des débats, les Ministres ont fait les observations et recommandations clés suivantes sur les documents :

- Il a été convenu que l'adoption de la Vision de l'Exploitation minérale soit renvoyée au mois de février 2009 lors de la réunion du Partenariat pour l'exploitation minière en Afrique (PAEM), à Durban, (Afrique du Sud), afin de permettre aux représentants des Etats membres de transmettre le projet de document à leurs capitales respectives pour un examen approfondi et pour enrichissements ;

- Il a été observé que la réunion du PAEM n'a mandaté ni d'approuver ni d'adopter la Vision pour l'exploitation minière que sous les auspices de la Conférence des Ministres des ressources minérales et de la Commission de l'UA ;

- Il a été convenu qu'une session parallèle se tienne à Durban au cours de la réunion du PAEM pour permettre l'adoption de la Vision. La Commission de

l'UA a été invitée à se faire représenter au niveau de Commissaire. Tous les Etats membres ont été par ailleurs exhortés à analyser de près le document avant ladite Session;

- Des préoccupations ont été exprimées devant le fait que la Vision et, la déclaration ne traitent pas des questions communautaires, surtout dans les Etats miniers instables. La réunion a exhorté les Etats membres à mettre en place un système sur les applications pour les questions communautaires. Il a été recommandé qu'un paragraphe concernant les questions soient inclus dans la déclaration ;

- Il a été recommandé que la Commission de l'UA élabore un Plan d'action comportant des échéances pour la gestion des ressources minérales de l'Afrique ;

- La réunion a recommandé l'accélération du processus d'affiliation du Partenariat africain d'Exploitation minérale (PAEM) à l'Union africaine ;

- Elle a recommandé la création d'un fonds d'autonomisation et d'un fonds de développement. Les contributions au fonds d'autonomisation pourraient être mobilisées auprès de la Banque mondiale(BM), du Fonds Monétaire International (FMI) et d' autres organisations internationales ;

- La réunion a en outre recommandé que les mesures appropriées soient prise pour institutionnaliser la Conférence des Ministres en charge des Ressources minérales afin qu'elle fasse partie des réunions statutaires de l'Union africaine et que le PAEM soit associé aux travaux de la Conférence.

4. A l'issue des travaux de la réunion, les Ministres ont adopté leur Déclaration et leur Rapport.

EX.CL/474 (XIV)

RAPPORT DE LA CONFERENCE DES MINISTRES

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P.O.Box 3243 Tel. 517 700 Fax: +251-1-517844

CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'UA EN CHARGE DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINERALES
1ERE SESSION ORDINAIRE
13-17 OCTOBRE 2008
ADDIS ABEBA (ETHIOPIE)

AU/MIN/CAMMRD/RPT (I)
Orginial: Anglais

RAPPORT DE LA CONFERENCE DES MINISTRES

RAPPORT DE LA 1ÈRE SESSION DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DE L'UA EN CHARGE DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINIERES

I. INTRODUCTION

1. La première session ordinaire de la Conférence des ministres de l'UA en charge de la mise en valeur des ressources minières s'est tenue au niveau ministériel les 16 et 17 octobre 2008 au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie). La cérémonie d'ouverture a été présidée par S.E. Monsieur Pierre Oba, Ministre des mines de la République du Congo en sa qualité de président élu de la Conférence.

II. PARTICIPATION

2. Les États membres suivants ont participé à la conférence ministérielle : Afrique du sud. Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, , République du Congo, République Démocratique du Congo (RDC), Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Guinée équatoriale, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Liberia, Libye, Madagascar, Mali, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, République arabe Sahraoui démocratique, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

3. Les Communautés économiques régionales (CER) et les organisations internationales suivantes ont également pris part à la réunion: la Banque africaine de développement (BAD), CEEAC, CEDEAO, CEMAC, SADC, UEMOA, Banque mondiale, CNUCED, PNUD, PNUE, CFC, CEA, Action Aid International EuroGeo Surveys, Ressources naturelles – Canada, SRW, Université de Leeds,. Tax Justice Network – Africa, Third World Network Africa, BGR, EITI, Heinrich Böll Foundation, Regional Geoscience Mapping, Anglo American Plc., Anglo Gold Ashanti Ltd., ICCM, MINTEK, PANA, PEAC, VALE. La liste complète des participants est jointe en annexe 1 au présent rapport.

III. DEBAT

Point 1 de l'ordre du jour : Cérémonie d'ouverture

Allocution du Ministre éthiopien des mines

4. Après avoir souhaité aux participants la bienvenue en Ethiopie et à la conférence, S.E. Ato Alemayehu Tegenu, Ministre éthiopien des mines, a indiqué que la conférence avait pour objectif de réunir les ministres africains en charge des ressources minières et les experts en exploitation minière pour discuter des questions clés relatives aux ressources minières et proposer une vision stratégique et un plan d'action visant à promouvoir la croissance économique, à réduire la pauvreté et à réaliser un développement durable. Il a ensuite donné un aperçu des richesses minières du continent, et plus particulièrement celles de l'Ethiopie. Il a en outre mis en exergue quelques-uns des défis auxquels le secteur est confronté et a

lancé un appel à l'Union africaine pour qu'elle renforce les institutions déjà existantes dans le domaine de l'industrie extractive.

Allocution du représentant de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)

5. Au nom du Secrétaire exécutif de la CEA, M. Abdella Hamd a rappelé que la conférence était une suite logique de la Grande table de 2007 et des précédentes conférences qui ont abouti sur l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (EITI – ITIE), à la formation du groupe africain d'études juridiques et à d'autres initiatives. Après avoir illustré par des données statistiques les richesses de l'Afrique en ressources minières, il a recommandé un accroissement de l'investissement dans le secteur minier afin d'améliorer le niveau et la qualité des produits. Il a également lancé un appel pour une meilleure gestion et une distribution plus équitable des revenus générés par le secteur minier. Il a par ailleurs souligné la nécessité d'accroître la capacité des pays africains à négocier de meilleurs contrats et à renégocier les contrats déjà existants tout en s'assurant qu'une équité intergouvernementale et intergénérationnelle gouverne les opérations liées à l'exploitation des mines. Il a en outre plaidé pour que les richesses minières servent à promouvoir l'industrialisation et la diversification et à cet égard a invité la Conférence à adopter un ensemble de mesures pour le changement et à élaborer un modèle qui permette à l'Afrique de tirer le maximum de bénéfices de son secteur minier.

Allocution de la Commissaire de l'Union africaine en charge du Commerce et de l'Industrie

6. Au nom du président de la Commission, Mme Elisabeth Tankeu, commissaire en charge du commerce et industrie, a souhaité une chaleureuse bienvenue à tous les participants et souligné la pertinence du thème de la conférence. Elle a montré comment l'abondante richesse du sous-sol africain contraste violemment avec l'état de pauvreté du continent, et ce malgré la forte demande des matières premières par le marché international. Plutôt que d'être un moteur de développement, les ressources minières de l'Afrique ont été perverties en facteur de déstabilisation de toutes sortes.

7. Elle a souligné que la présente conférence a pour objectif de recentrer l'exploitation des ressources minérales sur sa fonction de levier de la croissance et de l'éradication de la pauvreté pour le mieux-être des populations. A cette fin, elle a recensé un ensemble de mesures dont la mise en œuvre devrait éloigner le continent du syndrome hollandais et contribuer à l'atteinte par le continent des OMD. Ces mesures comportent plusieurs volets : technologique, réglementaire, institutionnel, renforcement des capacités, harmonisation des politiques minières, mise à contribution du secteur privé et de la société civile, mécanismes de concertation et de partage d'expérience et création de réseaux de pays africains miniers par filière.

8. Elle s'est félicitée de la qualité du travail accompli par les experts en préparation à la session ministérielle et a exprimé la reconnaissance de la Commission à l'endroit des partenaires, et plus particulièrement à la CEA, qui ont contribué à l'organisation de la présente conférence. Enfin, elle a rappelé les

attentes de la Commission, et partant de l'Afrique tout entière, par rapport aux travaux de la conférence.

Point 2 de l'ordre du jour: Election du bureau

9. La réunion ministérielle a approuvé le bureau suivant:

Président	: République du Congo (Afrique centrale)
Premier Vice-président	: Zambie (Afrique australe)
Deuxième Vice-président	: Algérie (Afrique du nord)
Troisième Vice-président	: Soudan (Afrique de l'est)
Rapporteur	: Nigeria (Afrique de l'ouest)

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

10. La réunion a examiné son ordre du jour et après le débat qui a suivi, a décidé de supprimer de l'ordre du jour la réunion avec les présidents directeurs généraux pour en faire un événement en marge de la conférence ministérielle. L'ordre du jour a été ensuite adopté avec ce seul amendement.

Point 4 de l'ordre du jour: Organisation des travaux

11. La réunion a adopté les horaires de travail suivants:

Matinée: 10h00– 13h00
Après-midi: 15h00– 18h30

Point 5 de l'ordre du jour: Examen du rapport de la réunion des hauts fonctionnaires

12. Présentant le rapport des hauts fonctionnaires, le président de la réunion a souligné que le rapport a mis en exergue les problèmes actuels auxquels le secteur minier en Afrique est confronté et a recommandé à tous les Etats membres de l'Union africaine d'engager une action collective et concertée en vue d'utiliser les ressources minérales pour améliorer les conditions de vie des peuples africains.

13. Au cours du débat qui a suivi, les ministres ont fait observer qu'un bon nombre des exposés présentés à la réunion des hauts fonctionnaires sont ceux de présentateurs externes et ont encouragé l'utilisation des personnes ressources internes. Il a en outre été question du niveau de participation des ministres à la conférence.

14. Il a été vivement recommandé d'intégrer et de maximiser les profits tirés des ressources minières aux fins de développement et de réduction de la pauvreté en Afrique grâce à l'augmentation de la valeur ajoutée et à la transformation des diverses ressources naturelles qui abondent sur le continent . L'accent a été également mis sur la nécessité de s'assurer du développement du secteur de la petite exploitation minière au vu du rôle qu'il joue dans le développement des économies africaines. La nécessité d'harmoniser les politiques du secteur de la petite exploitation minière a en outre été soulignée.

15. La réunion a lancé un appel en vue de l'accélération du processus d'affiliation du partenariat africain pour l'exploitation minière (AMP) à l'Union africaine.

16. Elle a recommandé la création d'un fonds d'autonomisation et d'un fonds de développement. Les contributions aux fonds d'autonomisation pourraient provenir de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI), et d'autres organisations internationales. A cet égard, il serait nécessaire d'élaborer un document définissant les modalités de création desdits fonds. Ce document devra également mettre l'accent sur le développement de l'infrastructure géologique. Les autres questions à examiner relatives au développement du secteur minier en Afrique comprennent la bonne gouvernance et la discipline au niveau national.

17. La réunion a en outre recommandé qu'une action appropriée soit prise en vue de l'institutionnalisation de la Conférence des ministres en charge de ressources minières pour qu'elle devienne une des réunions statutaires des organes des décisions de l'Union africaine et que l'AMP soit affilié à la Conférence.

18. La réunion a encouragé tous les pays à participer à l'EITI, certains pays ont inclus l'industrie forestière dans cette initiative. Les ministres ont souligné la nécessité de développer d'urgence l'infrastructure minière ainsi que le système de transport qui rendront efficace ce secteur. Les gouvernements doivent se mettre au premier plan dans les efforts déployés à cette fin et ne pas attendre les bailleurs de fonds car cela risque de créer du retard. L'extraction des ressources minières doit être gérée de façon à ne pas générer des conflits ni des guerres à l'intérieur ou entre les pays. A cet égard, il importe de développer un cadre de coopération pour éviter de tels conflits et des incursions potentielles.

19. En réponse, la Commissaire au commerce et à l'industrie a informé la réunion qu'un mémorandum d'accord était en passe d'être signé entre l'Union africaine et l'AMP et que le document était sous examen au niveau du conseil juridique t. La Commissaire a également informé la réunion que les partenaires du développement en Afrique, à savoir l'Inde, sont disposés à coopérer et à assurer le renforcement des capacités de petites et moyennes entreprises (PME). S'agissant de l'affiliation de l'AMP, elle a fait observer que les paragraphes contenus dans la déclaration sur cette question pourraient être renforcés.

20. Après ces observations, les ministres ont pris note du rapport des hauts fonctionnaires.

Examen et adoption de la Vision à l'horizon 2050 de l'industrie minière en Afrique

21. Le représentant de la CEA a présenté le document sur la Vision à l'horizon 2050. Celle-ci a pour objectif d'assurer « **une exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minières pour garantir la croissance durable et le développement socio-économique.**

22. Les tendances mises en exergue dans le rapport sont, entre autres, de promouvoir un secteur minier durable et bien géré avec des revenus également bien gérés, distribués équitablement et investis de manière rationnelle avec un

accent particulier sur l'équité intergénérationnelle, la gestion saine de l'environnement et du matériel, et le respect de la responsabilité sociale de l'entreprise, avec des partenaires fiables et autonomes.

23. Une des raisons qui justifient la formulation de la Vision de l'exploitation minière en Afrique est la nécessité pour l'Afrique de parler d'une seule voix quant à la manière d'utiliser les ressources minières pour la croissance et le développement étant entendu que la flambée actuelle des prix de produits de base offre de nouvelles opportunités. Les éléments clés de la Vision sont les ressources qui sont investies pour améliorer l'infrastructure physique et sociale, l'infrastructure physique étant considérée comme un moyen d'accéder à d'autres ressources potentielles (agriculture, sylviculture, tourisme) et des zones d'accès ayant moins de potentiels économiques (densification, programmes de développement spatial). Les liens latéraux, en amont et en aval ont été mis en exergue pour palier au risque du « syndrome hollandais »

24. Les stratégies identifiées comme susceptibles d'aider à la réalisation de la Vision comprennent, entre autres, l'amélioration des données sur le niveau/la qualité du potentiel des ressources de l'Afrique (étude géologique et inventaire des minerais), qui renforce le pouvoir de négociation du continent, l'introduction de nouveaux systèmes de délivrance de licence pour promouvoir la concurrence – au-delà de l'approche « premier venu, premier servi » ainsi que la vente aux enchères compétitives en diversifiant les domaines comme c'est actuellement le cas au Libéria.

25. La mise en œuvre de la Vision exige que les Etats membres aient vision partagée qui doit néanmoins être réalisée par phases (actions à court, moyen et long terme) et qui plus est, se faire dans un contexte spécifique conforme à l'espace politique différent étant donné qu'il n'existe pas de conditions uniformes. Ces phases ne s'excluent pas mutuellement ; la volonté politique et l'action proactive du gouvernement sont indispensables, et une action collective et concertée à la lumière de l'intégration régionale (la voix africaine) est de rigueur.

26. Après la présentation, les observations et recommandations suivantes ont été faites :

- Les Etats membres ont reconnu que la Vision est un important document qui cadre avec les Programmes stratégiques de réduction de la pauvreté (PSRP) de plusieurs pays africains. Cependant, l'échéance de 2050 a été estimée trop éloignée dans le temps pour profiter à la génération actuelle. Il a été proposé que l'échéance soit ramenée à 2025 afin que ceux qui adoptent le document aujourd'hui puissent le réviser en 2025 ;

- Il a été convenu de reporter l'adoption de la Vision en février 2009, au cours de la réunion de l'AMP prévue à Durban (Afrique du Sud), pour permettre aux représentants des Etats membres d'emporter le projet de document dans leurs capitales respectives, en vue d'un examen plus détaillé et profond et pour l'enrichir ;

- Il a été observé que la réunion de l'AMP n'a pas mandat d'approuver ni d'adopter la Vision en dehors des auspices de la Conférence des ministres en charge des ressources minières et de la Commission de l'UA ;

- Il a été convenu de tenir une session parallèle à Durban en marge de la réunion de l'AMP afin d'adopter la vision. La Commission de l'UA a été invitée à se faire représenter par un commissaire. Un appel urgent a été lancé à tous les Etats membres pour qu'ils examinent minutieusement le document avant ladite session ;

- Une préoccupation a été exprimée à savoir que ni la Vision, ni le projet de Déclaration ne contiennent les questions communautaires, en particulier, dans les Etats où l'exploitation minière est volatile. La réunion a invité instamment les Etats membres à élaborer un cadre exécutoire sur les questions communautaires. Il a été recommandé qu'un paragraphe soit inséré dans la Déclaration sur ces questions ;

- Il a été également recommandé que la Commission élabore un plan d'action comprenant une chronologie précise de la gestion des ressources minières africaines.

.**Point 6 de l'ordre du jour : Examen et adoption de la Déclaration ministérielle**

27. La conférence a examiné le projet de Déclaration et l'a adopté après l'avoir amendée. Elle a également décidé qu'une décision devrait être soumise au Conseil exécutif en vue d'institutionnaliser la conférence des ministres de l'UA en charge des ressources minières.

Point 7 de l'ordre du jour: Date et lieu de la prochaine réunion

28. Les ministres ont décidé de tenir leur prochaine réunion du 5 au 7 février 2009 en Afrique du sud.

Point 8 de l'ordre du jour: Questions diverses

29. Aucune question n'a été soulevée sous ce point de l'ordre du jour.

Point 9 de l'ordre du jour: Motion de remerciements

30. Au nom de la conférence, le ministre namibien a exprimé son appréciation à la Commission de l'Union africaine et à la CEA pour l'organisation de cette conférence qui a permis à l'Afrique d'échanger de points de vue sur la situation du secteur minier sur le continent et surtout formuler une vision qui devrait apporter le changement nécessaire à la manière dont l'Afrique a toujours abordé l'exploitation et la gestion de ce secteur. Il a demandé la mise en œuvre de la vision et de la déclaration suite à leur adoption par les Chefs d'état et de gouvernement en janvier 2009.

Point 10 de l'ordre du jour: Examen et adoption du rapport de la conférence ministérielle

31. Les ministres ont examiné et adopté leur rapport.

Point 11 de l'ordre du jour: Cérémonie de clôture

32. Dans son mot de clôture, le Président a remercié tous les participants pour la qualité de leur contribution et a précisé que la réunion n'était pas close mais suspendue jusqu'en février 2009 en Afrique du sud. Entre temps, la Commission de l'UA devrait faire rapport au Conseil exécutif et au Sommet des résultats de cette conférence et leur soumettre le projet de décision tel que convenu.

EX.CL/474 (XIV)
Annexe

DECLARATION D'ADDIS ABEBA SUR LE DEVELOPPEMENT ET LA GESTION DES RESSOURCES MINERALES EN AFRIQUE

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : (251-115) 517 700
Fax : (251-115) 517844 website : www. africa-union.org

CONFERENCE DES MINISTRES DE L'UA EN CHARGE DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINIERES, PREMIERE SESSION ORDINAIRE

13-17 OCTOBRE 2008, ADDIS ABEBA (ETHIOPIE)

AU/MIN/CAMRMRD/4(I)
ORIGINAL : ANGLAIS

DECLARATION D'ADDIS ABEBA SUR LE DEVELOPPEMENT

ET LA GESTION DES RESSOURCES MINIERES EN AFRIQUE

Adoptée par

LA PREMIERE CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE DES MINISTRES EN CHARGE DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINIERES

DECLARATION D'ADDIS ABEBA SUR LA MISE EN VALEUR ET LA GESTION DES RESSOURCES MINIERES EN AFRIQUE

Adoptée par

LA PREMIERE CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE DES MINISTRES EN CHARGE DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINIERES

Nous, Ministres de l'Union africaine en charge de la mise en valeur des ressources minières, réunis à Addis-Abeba en Ethiopie les 16 et 17 octobre 2008, en la première session de notre Conférence,

Profondément préoccupés par la forte incidence de la pauvreté et du sous développement en Afrique malgré ses richesses minières abondantes ;

Conscients des contributions importantes qu'un développement et une gestion prudents et efficaces de nos ressources minières peuvent apporter à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et à la recherche de solutions aux défis que posent la réduction de la pauvreté et le développement socio-économique élargi dans nos pays ;

Conscients également du fait que la majorité des ressources minières africaines reste sous explorée et sous exploitée et que la connaissance de la géoscience se trouve à un niveau relativement si bas qu'elle ne permet pas d'attirer l'exploration et l'investissement ;

Considérant la vision de Yaoundé sur les activités minières artisanales et à petite échelle (ASM) en Afrique, adoptée en novembre 2002 et qui souligne l'importance de ces activités dans le développement des communautés rurales et la réduction de la pauvreté ;

Persuadés que l'Afrique doit avoir le choix de son cadre d'orientations, et reconnaissant à cet égard l'importance d'un développement proactif, qui lui permette de mener des politiques fiscales et d'investissement justes et équitables avec à l'esprit de maximiser les profits qu'elle tire de l'exploitation des ressources minières ;

Considérant la création par la CEA du Groupe d'étude international chargé de réviser les systèmes d'exploitation minière en Afrique (GEI);

Conscients du fait que la Banque africaine de développement (BAD) a créé la Facilité d'appui juridique en Afrique (FAJA) en vue de renforcer la capacité des Etats membres africains à négocier les transactions commerciales complexes dont les contrats d'exploitation des mines ;

Résolus à éviter « le syndrome hollandais » dans la gestion des ressources minières africaines et à s'assurer que les ressources minières deviennent une bénédiction et non une malédiction pour nos pays et nos peuples ;

Conscients *du fait* que les minerais constituent des ressources non-renouvelables dont l'exploitation ne peut durer éternellement et qui doivent être utilisées avec prudence au profit des générations présentes et futures ;

Tenant compte de la concurrence et de la demande de plus en plus croissantes des ressources minières africaines dans le nouveau contexte géopolitique et économique ;

Prenant acte du « Projet de Vision pour l'exploitation minière en Afrique à l'horizon 2050 » formulée par l'Equipe technique de travail formée conjointement par la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ;

Prenant également acte de l'existence du Partenariat pour l'exploitation des mines en Afrique (AMP), de la proposition de son affiliation à l'Union africaine et des autres initiatives régionales, continentales et mondiales visant à maximiser les résultats du développement de l'exploitation des ressources minières ;

Considérant la Déclaration de Durban sur la coopération sous-régionale et régionale pour le développement et l'utilisation efficace des ressources énergétiques et minières en Afrique adoptée à Durban en Afrique du Sud, le 22 novembre 1997 par la deuxième session de la Conférence des Ministres africains en charge de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minières et énergétiques en Afrique organisée par la CEA ;

DECLARONS CE QUI SUIT :

DEMANDONS à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la CEA, la BAD, l'AMP, les CER et autres parties prenantes de formuler, en tenant compte des recommandations de la réunion des experts, un plan d'action concret en vue de la réalisation de la Vision après son adoption;

REAFFIRMONS notre engagement pour un développement et une gestion prudents, transparents et efficaces des ressources minières africaines en vue de la réalisation des OMD, de la réduction de la pauvreté et d'un développement socio-économique rapide, durable et élargi à la base ;

LANÇONS EGALEMENT UN APPEL aux états membres de l'UA d'œuvrer d'un commun accord afin de s'assurer que les accords internationaux dans lesquels ils s'engagent, améliorent plutôt que restreignent leur cadre d'orientations en faveur de l'intégration du développement des ressources minières dans leurs économies et, à cet égard, leur **LANÇONS UN APPEL PRESSANT** ainsi qu'aux CER pour qu'ils s'assurent que les négociations des Accords de Partenariat Economique (APE) et au niveau de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ne limitent pas ce cadre.

SOULIGNONS la nécessité pour l'Afrique d'y tirer le maximum de profit et de bénéficier de la valeur ajoutée de ses ressources minérales et de promouvoir son potentiel industriel à travers le secteur minier par des relations latérales, en amont et en aval ;

CONVENONS de promouvoir l'investissement dans la mise en valeur des ressources humaines, la formation professionnelle, la recherche et le développement, et dans l'infrastructure des données géologiques et géophysiques ;

CONVENONS EGALEMENT d'exploiter les potentialités qu'offrent les Partenariats Public et Privé (PPP) dans le développement et la gestion des ressources minières ;

NOUS FELICITONS des différentes initiatives de système d'information géominières en Afrique, notamment le système d'information Afrique Europe sur les Géoressources (AEGOS) ;

SOUSCRIVONS à la création d'un Programme de développement de l'espace africain et à la création d'un réseau des couloirs clés de développement à travers l'Afrique, en vue de tirer profit des ressources du continent et de leurs potentialités connexes ;

NOUS ENGAGEONS à améliorer nos politiques en matière de ressources minières, nos cadres juridiques, administratifs et de réglementation, à renforcer les capacités en matière d'audit, de suivi, de régulation, à promouvoir les systèmes d'exploitation des ressources minières ; et à développer des liens entre le secteur minier et l'économie domestique ;

DEMANDONS à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, de mettre au point des modèles, des directives, des normes et des codes pour aider les pays africains à optimiser les bénéfices potentiels de leurs ressources minières en nous basant sur le travail du Groupe d'Etudes International (GEI) ;

LANÇONS UN APPEL à la BAD pour qu'elle rende opérationnelle l'ALSF en vue du renforcement des capacités des Etats membres africains à mieux négocier les contrats miniers ;

LANÇONS EGALEMENT UN APPEL à la Commission de l'Union africaine et à la BAD pour qu'elles facilitent la création des marchés locaux des capitaux et des bourses de produits de base en vue de renforcer la participation locale dans les projets miniers;

LANÇONS UN APPEL PRESSANT aux pays africains producteurs de minerais pour qu'ils facilitent la création d'associations spécialisées de producteurs de minerais en vue de renforcer le pouvoir de négociation du continent ;

INSISTONS sur le fait qu'une amélioration de la gestion des ressources minières est essentielle pour maximiser des résultats de l'investissement et du développement durables dans le secteur minier ;

EN APPELONS au Secrétariat du Mécanisme africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) pour qu'il introduise dans les prochains rapports d'évaluation de pays un chapitre sur la gestion des ressources naturelles ;

APPUYONS la création d'organes nationaux de surveillance et de comités indépendants pour assurer le suivi des projets d'exploitation des mines ;

LANÇONS UN APPEL aux Etats membres de l'Union africaine pour qu'ils intègrent les meilleures pratiques en terme de gouvernance telles que l'Initiative Transparence pour l'Industrie extractive (ITIE) dans leurs politiques, lois, réglementations, normes et codes respectifs et aux partenaires de développement pour qu'ils contribuent de manière significative au Fonds d'affectation spéciale multi-donateurs (FMD) pour l'ITIE créée par la Banque mondiale ;

LANÇONS EGALEMENT UN APPEL aux Etats membres de l 'UA de mettre en place des cadres institutionnels compréhensifs et appropriés comprenant les ministères des ressources naturelles, de l'Infrastructure, commerce et d'autres parties prenantes dans le but d'assurer une meilleure gestion des ressources minières pour un développement universel ;

NOUS FELICITONS de l'adhésion de certains Etats membres de l'Union africaine producteurs de diamant au Système de certification du Processus de Kimberley et **INVITONS INSTAMMENT** les autres pays africains producteurs de diamants à en faire autant ;

NOUS FELICITONS EGALEMENT du lancement par la Banque mondiale, de l'ITIE++ pour répondre aux questions en amont et en aval telles que la délivrance d'une licence, l'acquisition, les droits de propriété et le développement durable et **DEMANDONS** une mise en œuvre rapide de cette initiative ;

LANÇONS UN APPEL aux compagnies d'extraction minière opérant en Afrique pour qu'elles adoptent une bonne gouvernance d'entreprise et adhèrent à la Charte pour le développement durable du Conseil international sur les mines et les métaux et à l'Initiative mondiale sur les rapports de performance ;

DEMANDONS à la Commission de l'Union africaine d'entamer un dialogue avec la Commission européenne dans le but de développer un instrument exclusif de renforcement des capacités, ce dans le cadre de la future politique minière de l'UE ;

DEMANDONS EN OUTRE à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la CEA, la BAD et les autres partenaires concernés, d'aider les Etats membres de l'Union africaine à mener des audits, à réviser et à renégocier les accords miniers déjà existants ;

LANÇONS UN APPEL aux partenaires du développement de l'Afrique pour qu'ils augmentent leur aide pour la construction de l'infrastructure physique et de ressource du savoir et renforcent les capacités institutionnelles, humaines et techniques nécessaires au développement du potentiel de ressources minières du continent ;

CONVENONS de coopérer, aux niveaux régional et sous-régional, au développement des ressources minières et humaines ;

CONVENONS EGALEMENT de l'urgente nécessité d'accélérer l'harmonisation des lois, des règles et des régimes fiscaux intra régionaux pour créer des synergies intra régionales et promouvoir la mobilité intra régionale des biens, des services et des capitaux en vue du développement du secteur minier, et **DEMANDONS** à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec les CER, la CEA et la BAD, d'œuvrer dans ce sens ;

LANÇONS UN APPEL aux compagnies minières opérant en Afrique pour qu'elles adoptent, tout en veillant à leur succès financier, une approche plus holistique de leur responsabilité sociale en mettant un accent particulier sur l'équité intergénérationnelle, sur la protection de l'environnement et des matériaux, sur l'émancipation et l'autonomisation des communautés locales et sur le développement du facteur humain dans ses dimensions sociale, culturelle, économique et dans le respect des droits de l'homme.

Fait à Addis-Abeba, le 17 octobre 2008

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

2009

Rapport de la Conference des Ministres Africains en Charge de la Mise en Valeur des Ressources Minerales Addis Abeba 13 – 17 Octobre 2008

Union Africaine

Union Africaine

http://archives.au.int/handle/123456789/3200

Downloaded from African Union Common Repository